

**Dossier de demande d'aide
à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Vous souhaitez réhabiliter votre installation d'assainissement non collectif sur votre résidence principale et bénéficier de l'aide de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Vous êtes propriétaire depuis plus de 5 ans de votre habitation, votre installation d'assainissement non collectif a plus de 15 ans et est non conforme. Votre foyer remplit une des deux conditions de ressources définies dans le règlement de l'aide (ci-joint), alors vous pouvez déposer un dossier de demande d'aide.

Le dossier doit comporter :

- l'attestation de conformité du projet à l'assainissement non collectif (au préalable une demande d'installation d'un système d'assainissement accompagnée d'une étude d'aptitude des sols doit être déposée auprès du SPANC)
- la demande d'aide remplie et signée
- la copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille)
- la copie de l'avis d'imposition ou de non -imposition N-2
- un justificatif de propriété
- la copie du devis des travaux accompagné de la garantie décennale de l'entreprise
- le plan de financement
- un RIB du propriétaire du logement financé

Vous devez adresser ce dossier complet à :

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Service public d'assainissement non collectif

48 Rue Desgroux

BP 90508

60005 BEAUVAIS Cedex